

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR14.06PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'150'000.-- pour l'installation d'un
pavillon provisoire de 8 classes au Collège de la Passerelle**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 3 mars 2014.

Elle était composée de Messieurs, Olivier DI PRINZIO, Michel DUBEY remplaçant Nicolas DURUSSEL, Bexhet HALIMI, Marc NICODET, Yves VUAGNIAUX, Bart WIND remplaçant Pierre CHERBUIN et du soussigné, désigné rapporteur. Monsieur Nuri HAJDARI était absent.

La délégation municipale était composée de Messieurs Jean-Claude RUCHET, Municipal, Markus BAERTSCHI, Chef de service URBAT, Laurent EXQUIS Chef de service JECOS, Raymond GAUTHIER, URBAT, responsable du projet. D'ores et déjà nous les remercions pour leurs explications, compléments d'informations et réponses aux questions de la commission.

Préambule

Comme indiqué dans ce préavis, la planification scolaire à l'horizon 2020-2030, basée sur les statistiques 2008 et présentée en 2010, mettait en lumière les besoins futurs en constructions scolaires. Ces projections ont été actualisées en 2012 et les résultats, qui nous ont été présentés par la délégation municipale, ont confirmé les tendances déjà observées en 2008.

Le parc immobilier scolaire à disposition actuellement ne permettra pas d'accueillir le nombre d'élèves escomptés d'ici à la construction du collège Gare-Lac. Une solution intermédiaire s'avère dès lors indispensable.

Une analyse a démontré que les besoins en constructions scolaires se situent en particulier dans les quartiers desservis par les collèges de La Passerelle et de Pierre-de-Savoie puisque ce sont quelques 8 classes qui sont susceptibles de manquer pour la rentrée 2017-2018 dans ce seul secteur de la ville. Il est à relever que le déficit perdurera après la construction du collège à Gare-Lac.

L'entrée en vigueur de la dernière révision de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), conduit à revoir la répartition des cycles primaires et secondaires entre les différents établissements de la ville. Ce jeu de transfert d'un établissement à l'autre amène à constater que le Collège de La Passerelle, déjà à la limite de sa capacité, ne pourra pas faire face, à la rentrée scolaire 2014-2015 à l'obligation d'accueillir 8 classes supplémentaires.

Descriptif du projet

La surélévation d'une aile du bâtiment n'étant pas possible du fait que les fondations ne le permettent pas, il a été décidé d'installer un pavillon préfabriqué sur le site, susceptible d'abriter les 8 classes identifiées.

Celles-ci prendront place sur l'emplacement de l'actuel terrain de football en périphérie immédiate du préau et la salle de gymnastique.

Ces 8 salles seront réparties sur 2 niveaux et répondent au standard énergétique actuel. Le chauffage sera réalisé par une pompe à chaleur qui sera placée en retrait du pavillon afin de réduire les nuisances sonores et l'eau chaude sera produite avec l'aide de panneaux solaires. Les expériences de la réalisation du pavillon des 4 Marronniers ont permis d'intégrer des améliorations à la future construction.

Le pourcent culturel a volontairement été augmenté pour permettre la réalisation d'une œuvre artistique qui devrait atténuer l'aspect quelque peu austère de la construction par rapport à l'ensemble du Collège. Pour une question de coût il a été renoncé à l'habillage extérieur du pavillon.

L'entretien sera assumé par un nouveau poste de concierge à 50%.

Comme indiqué dans le préavis, pour un coût équivalent, la Municipalité a privilégié l'achat à la location et au terme de l'utilisation initiale prévue pour 4-5 ans, le pavillon pourrait être déplacé ailleurs ou revendu.

Sous réserve de la validation par le Conseil communal, les travaux ont déjà été attribués en janvier 2014 à l'entreprise Condecta SA.

Une coquille s'est glissée en page 6 du préavis dans le paragraphe sous le tableau "travaux d'équipement" concernant l'installation de vidéoprojecteur des 8 classes revient, selon un devis estimatif à Fr. 50'000.- environ. **A la dernière phrase, il faut lire : Dans l'intervalle, ce coût a été comptabilisé dans le présent préavis.**

Conclusions :

La commission regrette qu'une réflexion n'ait pas été faite par la Municipalité sur les conséquences sociales négatives du rétrécissement de l'espace bordant immédiatement le préau sur les élèves et les enseignants au vu de l'augmentation conséquente du nombre d'élèves.

Elle déplore que tout n'ait pas été entrepris à temps pour légaliser le terrain adjacent, qui appartient à la commune, afin que ce pavillon trouve sa place après le terrain de football, sans masquer la salle de gymnastique ni de restreindre l'espace devant le collège. Cette démarche de légalisation devrait quoi qu'il en soit être entreprise sans plus attendre, un bâtiment scolaire étant de toute façon prévu à terme sur ce terrain

Elle regrette la disparition sans contrepartie du terrain de football, et demande à la Municipalité d'envisager le déplacement du dit terrain sur la parcelle adjacente appartenant à la commune.

La Commission est consciente du déficit de salles de classes par rapport aux bâtiments actuels pour la rentrée 2014-2015 et que ce projet est le plus économique. Par conséquent, elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, par 6 voix pour et 1 voix contre des membres présents, d'accepter les articles 1, 2 et 3 de ce préavis tels que présentés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 20.03.2014

Daniel Hofmann

